

**CONCOURS PHOTO «GLISSADE DE GLACE
UNIPRIX» du 31 janvier au 26 février 2014**

Règlement du concours

Le concours photo «**GLISSADE DE GLACE UNIPRIX**» est organisé par Uniprix inc. Il se déroule sur Internet **du 31 janvier au 26 février 2014**, 23 h 59.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU CONCOURS

Ce concours s'adresse aux gens qui ont participé à une séance photo sur le site de la glissade de glace Uniprix sur les plaines d'Abraham dans le cadre du Carnaval de Québec (31 janvier au 16 février 2014), sauf : les employés d'Uniprix, des sociétés qui lui sont affiliées, les employés de l'agence Adviso et Mosaic, les employés du Carnaval de Québec et les personnes résidant à la même adresse que toutes les personnes citées précédemment.

Pour participer au concours, vous devez :

- Visitez le www.facebook.com/uniprix pour accéder à la page du concours / ou suivez le lien du courriel envoyé menant à la Page Facebook Uniprix;
- Devenez *fan* de la page Facebook Uniprix en cliquant sur le bouton « J'aime »;
- Cliquez ensuite sur « vignette » de l'application Facebook « **GLISSADE DE GLACE UNIPRIX** »

Il est possible de participer au concours d'une seule façon :

- Avoir participé à la Glissade de Glace lors du Carnaval de Québec;
- Le grand gagnant est sélectionné en fonction du plus grand nombre de votes accumulés sur la photo.

Aucun achat requis. Limite d'une seule participation par adresse courriel. Limite d'un seul compte Facebook par participant.

2. PRIX

À gagner : Un iPad Air 16 GO. Valeur de 519\$.

3. SÉLECTION DE LA PERSONNE GAGNANTE

Le 3 mars 2014, à 10 h, la personne gagnante (celle dont la photo aura accumulé le plus grand nombre de votes) sera confirmée. Nous communiquerons avec elle par courriel, via Facebook ou encore par téléphone et elle recevra son prix par la poste dans un délai raisonnable.

Le prix devra être accepté tel que décerné et ne peut être converti en argent comptant ou être transféré. Les inscriptions sont sujettes à vérification par les administrateurs du concours. Toutes les inscriptions frauduleuses ou incomplètes seront rejetées et ne seront pas admissibles. Les décisions des juges en cette matière sont définitives.

Si, après avoir pris des mesures raisonnables, les administrateurs sont incapables de joindre la personne gagnante au cours des cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage, cette personne gagnante sera disqualifiée et les administrateurs procéderont alors à la sélection d'une autre inscription jusqu'à ce qu'une personne gagnante soit identifiée.

Les chances de gagner seront déterminées par le nombre d'inscriptions admissibles reçues d'ici la date de fin du concours.

4. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles au concours, les participants doivent être des résidents légaux du Québec ou de l'Ontario et doivent être âgés de dix-huit (18) ans ou plus. En complétant le bulletin de participation en ligne, vous acceptez les Règlements Officiels. Les participants doivent fournir leur nom, adresse civique, code postal, numéro de téléphone et adresse courriel afin qu'Uniprix puisse communiquer avec eux dans l'éventualité où ils gagneraient. Décocher la case pour recevoir des offres Uniprix par courriel ne réduit pas vos chances de gagner.

Ne sont pas admissibles à ce concours, les employés d'Uniprix, des sociétés qui lui sont affiliées, les agences Adviso et Mosaic et les personnes résidant à la même adresse.

5. GÉNÉRAL

Aucune correspondance au sujet de ce concours ne sera échangée, sauf avec le gagnant potentiel. Uniprix n'assume aucune responsabilité quant aux erreurs en ligne ou aux erreurs d'impression sur tout matériel distribué pour ce concours.

Les photos téléchargées par les participants deviennent la propriété d'Uniprix; en les transmettant à l'entreprise dans le cadre de ce concours, les participants acceptent que leur(s) photo(s) puisse(nt) éventuellement être utilisée(s) par l'entreprise à des fins de marketing et de publicité.

En participant à ce concours, les participants attestent qu'ils n'ont pas fait l'achat de services Internet ou de téléphonie dans le but de participer à ce concours. Les participants attestent ne pas avoir endommagé ou causé une interruption de la promotion et/ou empêché les autres de se prévaloir de la promotion, tel qu'interdit par la loi.

Uniprix n'assume aucune responsabilité en cas de manquement du site Web Facebook ou du site Web d'Uniprix pendant la promotion du présent concours ou de problèmes ou de défaillances techniques des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, du matériel informatique, des logiciels ou de la messagerie électronique. Uniprix n'assume aucune responsabilité à l'égard des bulletins d'inscription perdus, reçus trop tard, mal acheminés ou non admissibles, ni à l'égard de toute défaillance informatique ou en ligne, des erreurs humaines ou des défauts techniques qui peuvent survenir dans le cadre de l'administration du présent concours. Si, pour une raison quelconque, le présent concours ne peut se dérouler comme prévu (notamment en raison d'un problème informatique causé par un virus, un bogue, une tentative d'altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou pour une autre cause indépendante de la volonté d'Uniprix, ou si un geste, quel qu'il soit, entache ou altère l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite régulière du présent concours), Uniprix se réserve le droit, à sa discrétion absolue et exclusive, de déclarer une personne inadmissible et/ou d'annuler, de modifier ou d'interrompre le concours ou encore d'y mettre fin.

Uniprix ne saurait en aucun cas être tenu responsable des pertes ou des dommages découlant de l'utilisation des renseignements qui figurent sur le site Web ou du fait qu'une personne s'est fiée à ceux-ci, ou encore de l'utilisation du site Web. Uniprix ne donne aucune garantie quant à la teneur, à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces renseignements ou aux délais qui y sont mentionnés, ni ne garantit que l'on peut s'y fier, pour quelque raison que ce soit. Uniprix et ses

filiales, officiers, directeurs, employés, agents et représentants respectifs (collectivement appelés les « Entités ») se dégagent de toute responsabilité quant à la représentation et aux garanties, expresses ou implicites, en fait ou en droit, en lien avec l'ensemble des prix. En réclamant un prix, les gagnants acceptent d'assumer tous les risques et acceptent que le prix soit remis à condition que chaque Entité impliquée dans le concours n'assume AUCUNE responsabilité quant aux blessures, pertes, décès ou autres dommages, de quelque nature que ce soit, causés par le prix ou résultant de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation du prix ou de la participation du gagnant au tirage pour le concours.

Le prix ne peut être échangé ou transféré sans l'autorisation d'Uniprix. Uniprix se réserve le droit de remplacer le prix si celui décrit n'est pas disponible pour une raison indépendante de sa volonté. Dans l'éventualité où il serait impossible d'offrir un prix de remplacement, Uniprix se réserve le droit d'offrir un prix de moindre valeur que le prix original ou de ne pas remettre cette portion du prix.

Pratiques en matière de collecte des informations. L'information personnelle amassée parallèlement à ce concours sera utilisée par Uniprix : (1) pour administrer le concours, incluant l'annonce des gagnants et l'inclusion des noms des gagnants sur une liste des gagnants disponible au public et (2) pour des activités de publicité/marketing futures d'Uniprix. Uniprix divulguera les informations personnelles à son personnel dans le cadre de leurs tâches liées au concours. Ce concours est sujet à la politique d'Uniprix en matière de vie privée.

Tous les frais liés à la réception et à l'utilisation des prix, y compris les suppléments, les honoraires, incluant le voyage, les taxes (fédérales, provinciales, étatiques et locales) et les imprévus, sont à la charge exclusive du gagnant. Uniprix n'accepte aucun engagement ou responsabilité en relation avec des accidents, des pertes ou dommages de toutes sortes découlant de ce concours ou prix.

Toute personne choisie ne répondant pas aux termes invoqués dans ces règlements sera disqualifiée et pourrait, à la discrétion absolue d'Uniprix, être bannie de participer aux concours Uniprix pour une période déterminée par Uniprix, sans préjudice du droit d'Uniprix d'exercer un recours pour tout dommage ayant pu être occasionné par l'infraction de ces règlements par ladite personne. Si, pour quelque raison, des gagnants devaient être disqualifiés, d'autres gagnants seront choisis, à la seule discrétion d'Uniprix.

Le commanditaire de ce concours est Uniprix inc., 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal, Québec, Canada. Ce concours n'est pas commandité, ni autorisé ou endossé par Facebook ou les sociétés qui y sont liées. « Facebook » et la représentation graphique de ce mot sont des marques de commerce de Facebook, Inc. et de sociétés qui lui sont affiliées.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces règlements, les règlements de langue française prévalent.

Une copie du règlement du concours est disponible à la section Concours du site Internet www.uniprix.com pour une durée de 6 mois suivant la date du tirage.